**Comité des Fêtes**

**Mairie**

**23350 NOUZIERS**

Nouziers, le 23 février 2019

Aux responsables d'équipages Solex,

Le Comité des Fêtes de Nouziers vous fait parvenir le règlement de la course, la feuille d'engagement et une demande de licence pour les 24 heures de Solex qui auront lieu le week-end de Pentecôte, soit les 8 & 9 juin 2019.

Vous trouverez ci-joint, le règlement de la course, la feuille d'engagement et une demande de licence. **Nous vous demandons à chacun d'entre vous de lire attentivement l'intégralité du règlement.**

Pour 2019, le Comité des Fêtes de Nouziers poursuit l'invitation de la catégorie Mob Production, et se réserve le doit d'appliquer l'article 10 du présent règlement.

Nous espérons vous compter parmi nous.

Pour tout renseignement concernant le dossier d'inscription, vous pouvez contacter :

**M. TOUCHET Christian**
**12 route de Crevant**
**23350 NOUZIERS**
☎ 05.44.30.12.43
📱 06.83.95.09.85
christian.touchet23@orange.fr

Infos : Randonnée à solex d'origine le **Samedi 20 juillet 2019** à Nouziers

Sportivement,

***Le Comité des Fêtes de Nouziers***

# 24 Heures Solex - Nouziers (23) les 8 & 9 juin 2019

## Comment s'inscrire ?

***1 - Tout dossier d'engagement doit comporter obligatoirement :***

- une feuille d'engagement ci-jointe, à compléter très lisiblement ;
- une autorisation parentale pour les coureurs de moins de 18 ans ;
- une **adresse mail obligatoire** pour envoi des numéros ;
- **le droit d'inscription** : **90 €** par équipage jusqu'au 1er juin 2019 (tarif avec transpondeur) pour **3** Pilotes.
  **108 €** à partir du 2 juin 2019,
  à l'ordre du « **Comité des Fêtes de Nouziers** » - **NE PAS AGRAFFER LES CHEQUES**

***2 – Demande de licence :***

*Les pilotes déjà titulaires d'une* ***licence R6 UFOLEP 2018/2019 (code 29033)*** *n'ont pas à faire de demande de licence. Il suffira de la présenter le jour de la course.*

Tout pilote désirant une licence R6 UFOLEP 2018/2019doit fournir :
- Une feuille « bulletin d'adhésion » qui est la demande de licence, ci-jointe, à compléter très lisiblement.

Cette feuille comprend une partie pour l'**assurance APAC**, l'adhésion (ou non adhésion) à l'assurance complémentaire APAC « information assurance des licenciés Ufolep » **La signature est obligatoire**.
Si vous adhérer à une option d'assurance complémentaire, vous devez établir le chèque à l'ordre de l'APAC, du montant préciser dans le tableau de la nature des garanties souhaitées.
- un certificat médical de moins de 120 j ; (modèle joint)
- la photocopie de votre C.A.S.M.(Certificat d'Aptitude au Sport Motocycliste) délivré par la ligue après examen ; **ou** la photocopie de votre permis de conduire auto ou moto,
- **le coût de la licence** : un chèque de **121 €** pour les 16 ans et plus, **ou** un chèque de **105 €** pour les moins de 16 ans,
  à l'ordre du **Comité des Fêtes de Nouziers**.

**Les licences doivent être demandées 21 jours avant la date de la course donc plus aucune licence ne sera faite le jour de la course**

**Licence commissaire** : pour un pilote qui est également commissaire de piste : prière de le noter sur la demande de licence pilote
Pour le commissaire **NON PILOTE** : **prix de la licence** : **33 €**

3 – Dossier à retourner à : M. TOUCHET Christian **12 route de Crevant**
**23350 NOUZIERS**

***Tout dossier incomplet ne sera pas pris en considération.***

Clôture des inscriptions dès que le nombre d'équipages est atteint (105 équipages maximum) ou le **8 juin 2019** si le nombre d'équipages n'est pas atteint à cette date.

***4 – C.A.S.M. (Certificat d'aptitude au sport Motocycliste)***

**obligatoire** pour les personnes mineurs (+14 ans) et majeures non licencié sur les années passées.
Pour les dates d'examens, vous êtes priés de vous mettre en contact avec votre ligue ou votre UFOLEP (la plus proche) afin d'obtenir ces informations.

Session pour le **CASM à Nouziers le Samedi 2 Mars**
S'adresser au **05.87.21.31.51.**
Email :liguemotolimousin@gmail.com
http//liguemotolimousin.fr

# *24 Heures de SOLEX à NOUZIERS (23)*
# *les 8 & 9 Juin 2019*
# *organisé par le Comité des Fêtes de Nouziers*

**départ🕛🕐🕑🕒🕓🕔🕕🕖🕗🕘🕙🕚🕛🕐🕑🕒🕓🕔🕕🕖🕗🕘🕙🕚arrivée**

**ARTICLE 1 :** L'épreuve d'envergure Nationale, est labellisée par l'Ufolep Nationale. Elle comporte les catégories « origine », « origine améliorée », « promotion », « prototype » et « super prototype », «électrique », et **« mob de production »**

**ARTICLE 2 :** La course est disputée sur un circuit de 3650 mètres, à partir de la Place de la Mairie, empruntant les routes départementales n° 2 et 56 et le VC 7, larges de 3 à 6 mètres (voir plan).

Nombre d'équipages maximum : 110.

**ARTICLE 3 :**

- **Trois** pilotes par machines, équipages féminins, masculins ou mixtes (à préciser lors de la signature de l'engagement).

Possibilité d'un quatrième pilote avec l'accord exclusif de l'organisateur (M. Christian TOUCHET).

- Si l'équipage est composé de **4 pilotes**, ce 4e pilote s'acquittera d'un droit d'inscription de **20 €** (en plus des 90 € de l'équipage), et devra effectuer un tour de **3 h** de commissaire, sur un poste de nuit, où il pourra se rendre à pied, en supplément de la présentation du commissaire obligatoire par équipage.

- Pilotes de **14 à 18 ans munis du CASM**,

- Pilotes de 18 ans et plus munis du permis de conduire (pour les anciens licenciés) et **du CASM pour tout nouveau licencié**.

- Par suite de défaillance ou d'accident d'un pilote, les équipiers pourront terminer la course.

- En cas d'accident sur la piste provoquant l'abandon de l'épreuve ou l'évacuation d'un concurrent,

- **seul un pilote sera autorisé à récupérer le solex de l'équipe et devra impérativement continuer sur le circuit dans le sens de la course**.

- **Deux** mécaniciens seront autorisés par équipage.

- Chaque équipe disposera d'un stand numéroté (4 m de façade x 6 m de profondeur).

- Dans les stands, obligation d'un tapis absorbant (style moquette) sous le solex pendant les pauses mécaniques et les ravitaillements.

- **Les opérations mécaniques seront OBLIGATOIREMENT faites au stand par les mécaniciens, ainsi que le ravitaillement en carburant (avec des récipients de 5 litres maximum) MOTEUR ARRETE IMPERATIVEMENT.**

- Sur le circuit, seuls les petits dépannages pourront être effectués **par le pilote en cause,** sans aucune aide, sur le bord de la piste, à condition que la machine soit bien rangée et ne présente aucun danger pour les autres concurrents.

**ARTICLE 4 : Pénalités « absence Commissaire de piste »**

Chaque équipage devra présenter un commissaire licencié et muni de sa carte d'officiel – « commissaire de piste ».

L'équipage qui ne présente pas de commissaire de piste ou que son commissaire n'effectue pas son tour de poste, se verra appliquer une amende forfaitaire de **55 €**

A cette fin il est demandé lors de l'inscription un chèque de caution de ce même montant, qui sera rendu à la fin de la course si le commissaire a bien honoré son poste.

## ARTICLE 5 : Licence à la manifestation

Le comité des Fêtes de Nouziers propose la Licence à la manifestation. Celle-ci est à prendre sur le site ufolep inscription : https://inscriptions.ufolep.org/ Nouziers - 24 h solex.

Prix de la licence : **60 €**
Prix de l'engagement : **20 €**

Soit à payer en totalité : **80 €** jusqu'au 1er juin 2019 inclus puis **86 €** du 2 au 5 juin - **Fin de prise des licences 3 jrs avant la course**

A noter : vos documents à joindre en téléchargement : CASM et Certificat Médical (de moins de 3 mois) doivent être scannés sur un seul et même document (un seul fichier en jpg ou pdf)
Pour cette licence, **Mireille** est votre interlocutrice (09.60.01.70.45) – mireille.villebasse@orange.fr

## ARTICLE 6 : Contrôle des équipements,

Les équipements**, conformes au règlement national**, ainsi que l'extincteur (pointé au numéro de l'équipage) sera contrôlé **dans les stands**, de 10 h à 12 h (NB : AUCUN PILOTE ne prendra le départ des essais sans avoir été contrôlé)

## ARTICLE 7 : Eclairage – Gilet fluo

Un système d'éclairage de secours est obligatoire :

- soit fixé à l'arrière et à l'avant sur la machine,
- soit un brassard à présenter au CONTROLE TECHNIQUE.
- **Gilet fluo obligatoire** dès la tombée de la nuit (à l'allumage des éclairages individuels) et ce jusqu'au lever du jour.

**ARTICLE 8 :** La mise en route de l'éclairage sera obligatoire dès que le directeur de course en donnera l'ordre ;

## ARTICLE 9 :

- une plaque avant frontale, en matériau flexible**, hauteur du chiffre 14 cm minimum** ; **épaisseur du trait 2 cm** ; chiffres visibles, pas d'effets de style pour la lecture.
- deux plaques latérales à l'aplomb de la roue arrière.

Les concurrents recevront leurs numéros 5 jours avant épreuve en fonction de l'ordre d'inscription. Les engagements seront clos dès que le nombre d'équipage sera atteint. Les numéros devront être normalisés.

| | |
|---|---|
| ORIGINE | numéros noirs sur fond blanc |
| ORIGINE AMELIOREE | numéros blanc sur fond bleu |
| PROMOTION | numéros noirs sur fond jaune |
| PROTOTYPE | numéros blancs sur fond noir |
| SUPER PROTOTYPE | numéros blancs sur fond rouge |
| ELECTRIQUE | numéros jaune sur fond vert |
| MOB PRODUCTION | numéros blancs sur fond vert |

**ARTICLE 10 :** Les organisateurs se réservent le droit de refuser les engagements présentés sans avoir à en faire connaître la raison.

Dans ce cas, l'équipage ou le coureur refusé sera informé par lettre recommandée, au plus tard 24 heures après la date de clôture de l'inscription (1er juin 2019).

Si le nombre maximum d'équipages n'était pas atteint à cette date, les inscriptions pourraient être prises en compte jusqu'au jour de la course.

**ARTICLE 11 :** Si pour quelles que raisons que ce soient, la course ne pouvait avoir lieu, les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables et les concurrents ne pourraient, de ce fait, réclamer aucune indemnité. Sauf en cas de force majeure, les organisateurs informeraient au plus tôt les concurrents et les autorités administratives dès que possible.

**ARTICLE 12 :**

**DEPART DE LA COURSE : LE SAMEDI 8 JUIN 2019 à 17 H 00.**
**FIN DE L'EPREUVE : DIMANCHE 9 JUIN 2019 à 17H 00.**

Le temps sera pris sur le premier de l'épreuve. Les autres concurrents devront achever le tour commencé, afin de départager au sprint, si nécessaire, deux concurrents à égalité de distance.

Aucune assistance mécanique ne pourra être apportée au pilote hors du stand, sous peine de disqualification en cas de récidive. **Sauf autorisation du Directeur de course.**

En cas d'avaries mécaniques ou autres, le pilote devra rejoindre son stand dans le sens de la course, en empruntant la totalité du circuit, avec son équipement complet (casque sur la tête et attaché, gants mis).

La bombe de réparation, en cas de crevaison, sera tolérée (à condition qu'elle soit présentée au contrôle technique bien arrimée au cadre).

**PENALITES** APRES DEUX AVERTISSEMENTS pour les motifs suivants :

1- Entrée au stand non signalée
2- Position de conduite dangereuse
3- Défaut d'échappement
4- Fuite d'essence notamment par la prise d'air du réservoir
5- Transport par le pilote de bouteille en verre ou de bidon de carburant
6- Bras découverts
7- Non respect des signaux par drapeaux et notamment tous les défauts signalés par les commissaires et le directeur de course
8- Défaut d'éclairage la nuit
9- Défaut du gilet fluo la nuit

EXCLUSION IMMEDIATE :

Changement de pilote par un pilote non repéré.
Refus de démontage
Poursuite de la course avec panne lumière

**ARTICLE 13 :** Signaux à respecter obligatoirement sous peine de pénalités et de disqualification :

NATIONAL : départ

ROUGE : arrêt immédiat

VERT : voie libre

JAUNE : danger (chute, piéton…) RALENTIR

JAUNE avec des BANDES VERTICALES : ROUGES changement d'adhérence

BLEU : vous allez être doublé, laisser le passage

NOIR avec un NUMERO COULEUR : arrêt de celui-ci

BLANC : ambulance sur le circuit défense de dépasser

BLANC et NOIR à DAMIER : fin de course, arrêt.

**ARTICLE 14 :** Toute réclamation devra être écrite, présentée par un titulaire de licence, remise au directeur de course accompagnée d'une caution de **90 €** qui lui sera remboursée si la réclamation est fondée. Aucune réclamation ne sera prise en considération passé un délai de 30 minutes après la proclamation des résultats.

**ARTICLE 15 :**

- ✓ 9 heures à 11 heures 30 : contrôles administratifs – sous le chapiteau
- ✓ 10 heures à 12 heures : contrôle équipements pilotes dans les stands
- ✓ **12 heures 45 à 15 heures 00** : présentation des machines au **contrôle technique**. Chaque machine sera accompagnée d'un pilote, d'un mécanicien, et du deuxième moteur.
- ✓ Suite au contrôle technique, les machines seront mises en parc fermé et restituées juste quelques minutes avant les essais, pour aller sur la piste
- ✓ **15 heures 15 à 16 heures 15** : **essais** officiels chronométrés sur circuit fermé.
- ✓ **16 h 45** : **Mise en grill**e de départ

**ARTICLE 16 : TEMPS DE ROULAGE**

**Sera autorisé pendant toute la durée de l'épreuve un temps de roulage maximal de 1 h avec une tolérance de + 10 mn**

**ARTICLE 17 :** La remise des récompenses se fera vers 18 heures.

Les trois premiers de chaque catégorie recevront un trophée.

**ARTICLE 18: DROIT A L'IMAGE**

Autorise le Comité des Fêtes de Nouziers à utiliser des photographies ou films de chaque pilote (isolé ou en groupe) sur des publications de l'association, plaquettes ou affiches, informations par voie de presse locale ou nationale à des fins de promotions des activités ou autres. Sans aucune rémunération ou autre contrepartie.

**ARTICLE 19 :**

**INTERDICTION FORMELLE DE FUMER DANS LES STANDS**
sous peine de pénalités et d'exclusion si récidive.

# REGLEMENT TECHNIQUE

## Des 24 h solex de Nouziers

**Article 1 : Se référer au règlement national des 50 cc à galet 2018**
**(ci-joint ou téléchargeable dans son intégralité sur le site de l'ufolep)**

**Article 2 :**

**TOUTE MACHINE NON CONFORME A LA REGLEMENTATION GENERALE ET AUX FICHES TECHNIQUES OU JUGEE DANGEREUSE SERA SYSTEMATIQUEMENT REFUSEE.**

**PLAN DU CIRCUIT**

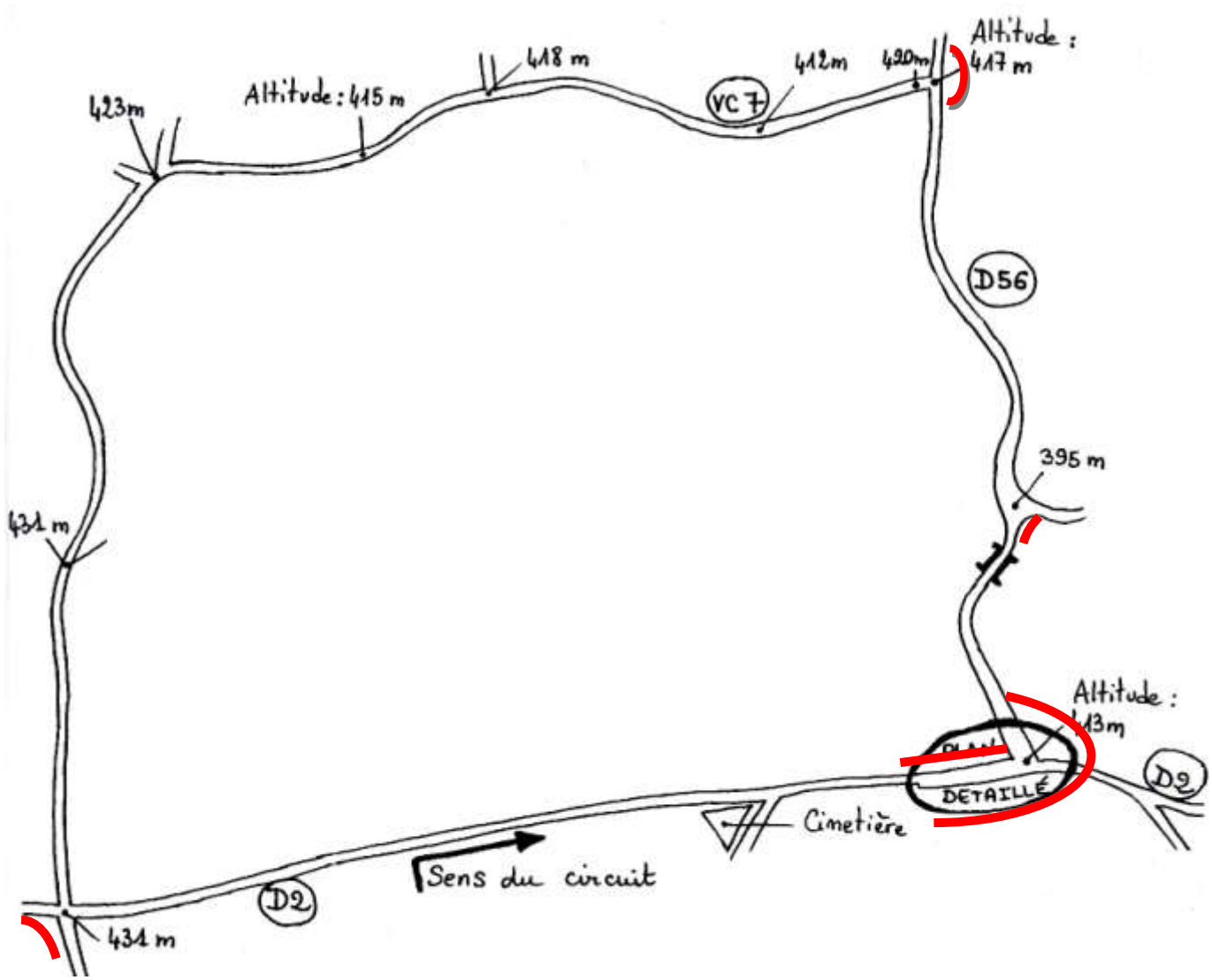


Zone spectateurs

# *INFORMATIONS CONCERNANT VOTRE SEJOUR A NOUZIERS*

1) Equipement des stands :
- entièrement sonorisé pour informations aux pilotes
- éclairage par projecteurs
- bloc sanitaire (WC-douches)
- prises de courant (Il est formellement interdit de brancher des postes à soudure sur ces prises, **prévoir un groupe électrogène**).
-

2) Un self-service est ouvert de 7h à 23h, le samedi et le dimanche (petit déjeuner, déjeuner, dîner)

3) Possibilité de camper à proximité des stands du vendredi au lundi.

4) Stations services à 10 km (Stations Total) : Une en Direction de la Châtre -Une à Aigurande ouvertes tout le week-end.

5) Horloge à côté de la passerelle (éclairée la nuit) pour les relais pilotes.
Tabac au café dans le bourg, ouvert tout le week-end.
Dépôt de pain au self.
Réseau Orange, Bouygues et SFR.

6) Nous vous mettons dans les sacs remis à l'administration du samedi : 1 sac Noir pour les déchets ménagers, et 1 sac Jaune pour les recyclables. Merci de bien vouloir faire le tri

**Tous les coureurs devront se présenter au bureau administratif le 8 juin 2019 entre 9 h 00 et 11 h 30, munis :**

- **De l'original de leur permis de conduire,**
- **leur CASM,**
- **leur licence**
- **leur «passeport pilote»-ufolep)**
- **D'un chèque de 250 € pour la caution du transpondeur l'ordre de «CHRONOMETRAGE D'AQUITAINE»**
- **D'un chèque de 55 € pour la caution du commissaire de piste**

**SANS CES DOCUMENTS LE PILOTE NE PARTICIPERA PAS.**

**PLAN DETAILLE DU BOURG**

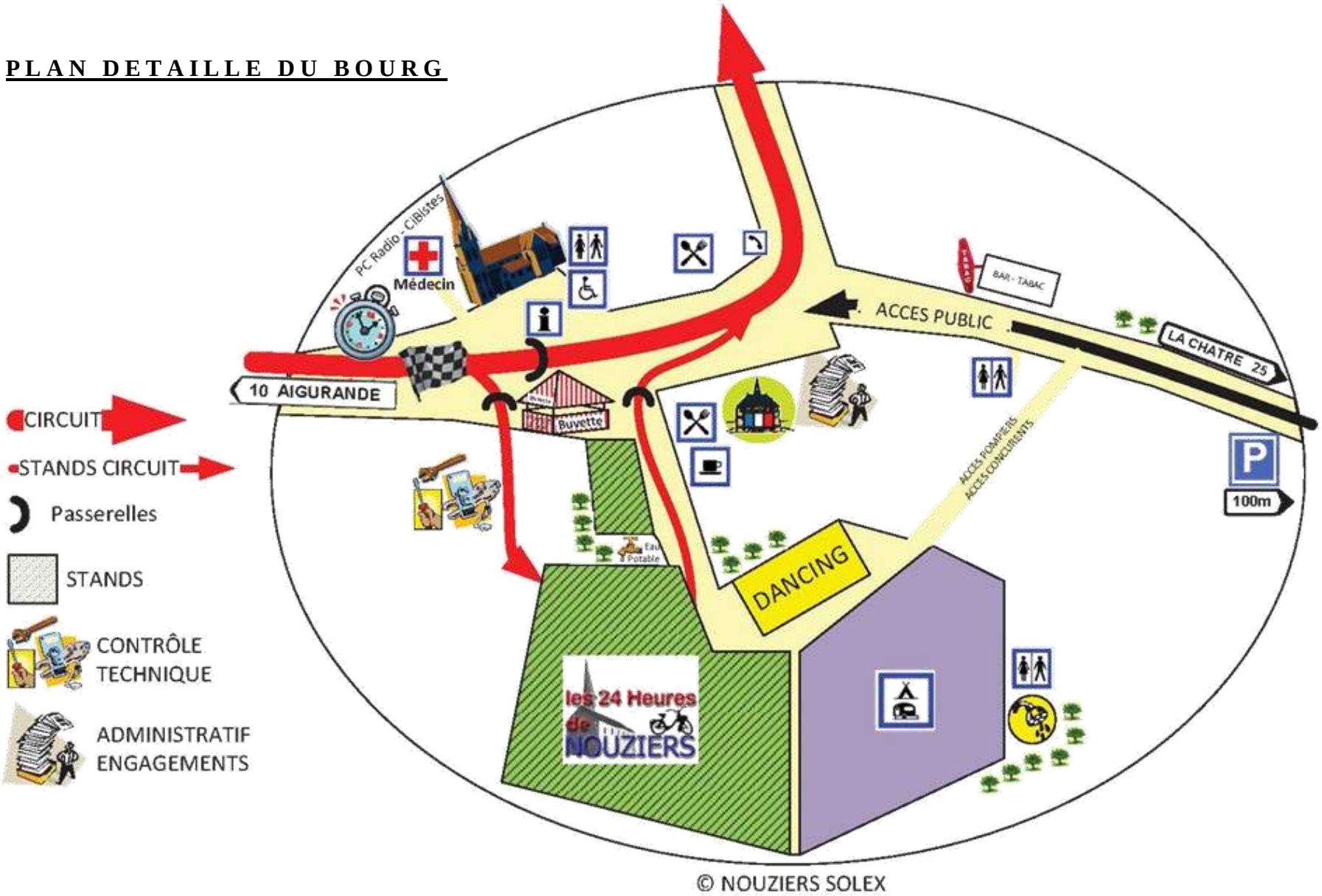

# CDF de Nouziers - 24H SOLEX les 8 et 9 Juin 2019

## Position des barrières spectateurs dans le bourg

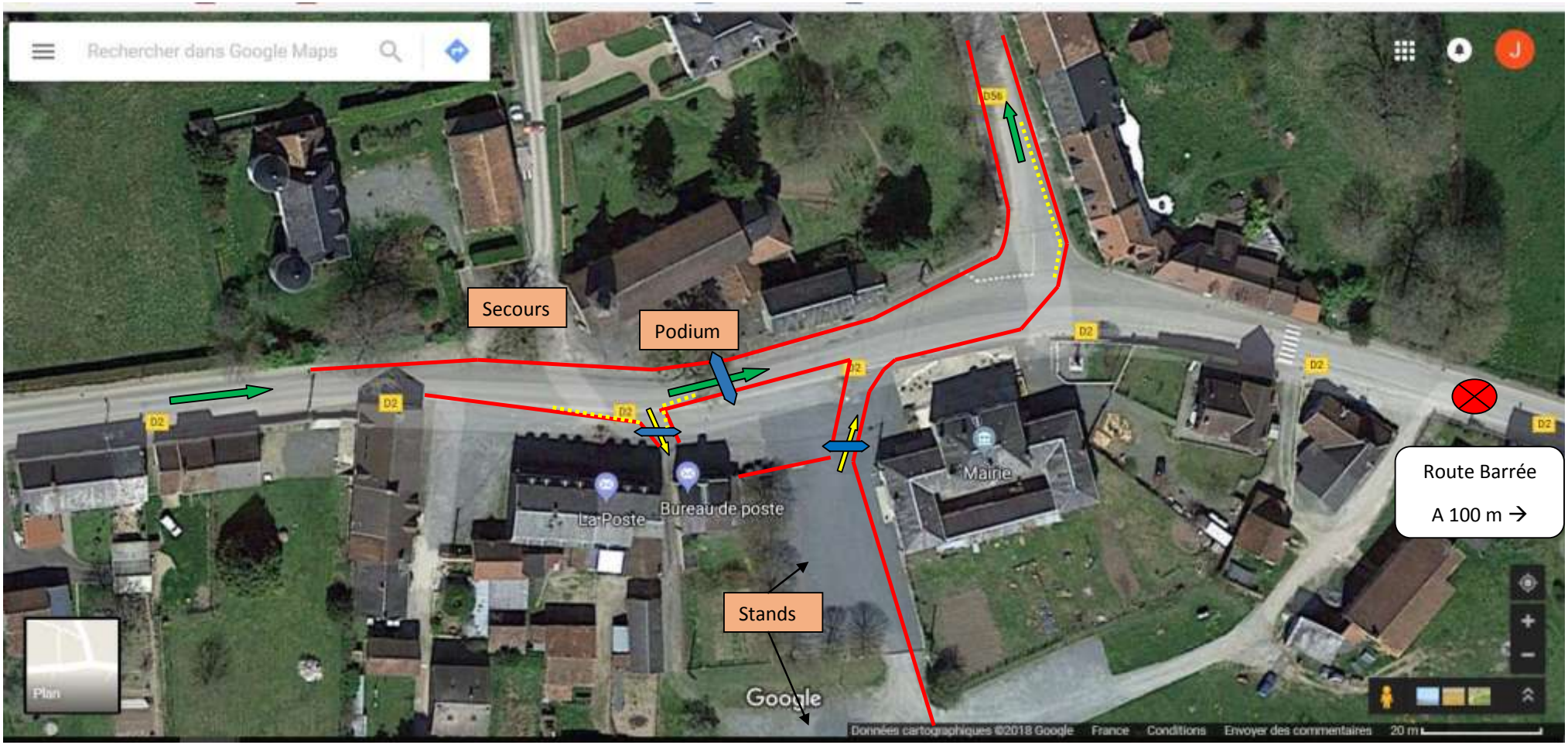


Barrières pour contenir les spectateurs

Passerelles pour spectateurs

Sens de la course

Coureurs : entrée dans les stands

Coureurs : sortie des stands

Bottes de paille

JLE-23-04-2018

# CDF Nouziers – Plan CIRCUIT 24 h solex 2019 – Sécurisation avec 40 Plots DDE

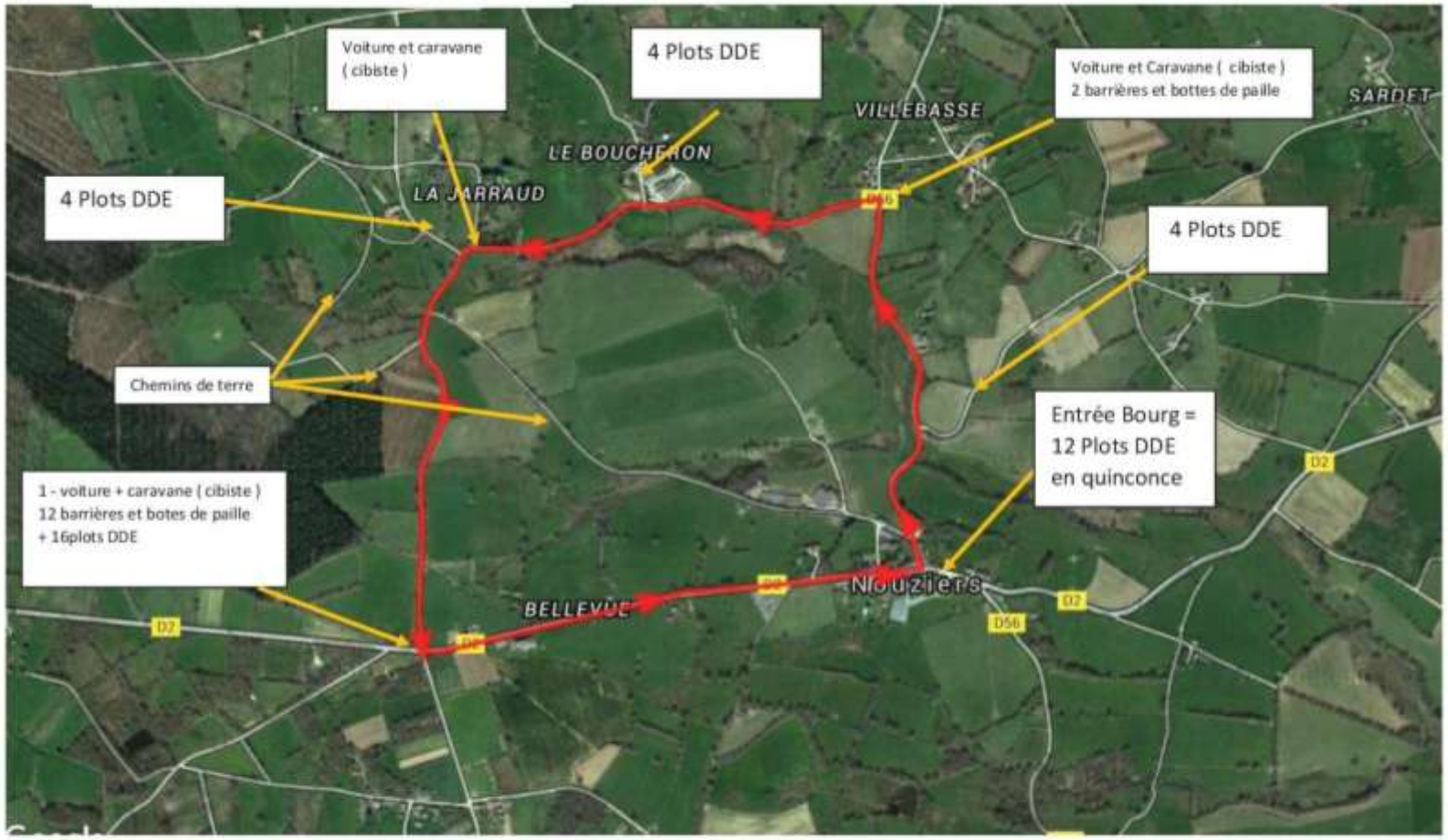


Total besoin plots séparateurs de voies DDE = 45

Soit 40 pour emplacements identifiés + 5 en cas de besoin.

# FEUILLE D'ENGAGEMENT – 24 h SOLEX NOUZIERS

☐ Catégorie Origine
☐ Catégorie Origine Améliorée
☐ Catégorie Promotion
☐ Catégorie Electrique
☐ Catégorie Prototype
☐ Catégorie Superproto
☐ Catégorie Mob Production
☐ Equipage Masculin
☐ Equipage Mixte
☐ Equipage Féminin

**NOM DE L'EQUIPAGE** : ……

**RESPONSABLE DE L'EQUIPAGE :** NOM……..…...PRENOM……..…….

ADRESSE…….

…….

…… Tél……..……

Adresse e-mail : ……..……..……@.....

Déclare avoir pris connaissance du règlement. **SIGNATURE OBLIGATOIRE :**

*** remplir en majuscule d'imprimerie**

| | PILOTE N°1 | PILOTE N°2 | PILOTE N°3 | PILOTE N°4 * |
|---|---|---|---|---|
| NOM* | | | | |
| PRENOM* | | | | |
| Date de naissance | | | | |
| Téléphone | | | | |
| Adresse | | | | |
| N° Licence | | | | |
| N° permis ou C.A.S.M | | | | |
| Droit à l'image **Art. 17** | Oui ☐ Non ☐ | Oui ☐ Non ☐ | Oui ☐ Non ☐ | Oui ☐ Non ☐ |
| **Licence à la manifestation** | Oui ☐ Non ☐ | Oui ☐ Non ☐ | Oui ☐ Non ☐ | Oui ☐ Non ☐ |
| **Signature** | | | | |

Avez-vous participé au 24 h solex de NOUZIERS en **2018** ?……Si oui votre N°solex: ……....

**Chaque équipage doit présenter un commissaire licencié et muni de son diplôme de commissaire de piste :**

| | Commissaire **Equipage** | Commissaire « **Pilote supplémentaire** » |
|---|---|---|
| NOM Prénom | | |
| N° de licence | | |

**COMMENTAIRE** :

* Pilote N° 4 **avec autorisation de l'organisateur**

les 24 Heures de NOUZIERS
Comité des Fêtes
23350NOUZIERS

ufolep TOUS LES SPORTS AUTREMENT CREUSE

# AUTORISATION PARENTALE

***obligatoire*** *pour tout enfant mineur au jour du* ***8 Juin 2019***

*à joindre au bulletin d'engagement correspondant*

*Je soussigné (e) ……*
*……*

*Père ☐, , Mère ☐, Tuteur☐ (1)*

*Demeurant :……*
*……..*
*……..*
*Tél. : ……*
*Autorise mon fils☐, ma fille☐, (1)*
*……..*

*Né (e) le……*

*A participer à la course «les 24 h solex » de Nouziers des 8 & 9 Juin 2019 organisée par le Comité des Fêtes de Nouziers, sous l'égide de l'UFOLEP 23.*

*Fait à ……..……*
*Le / / 2019*

*Signature*

*J'autorise les responsables de l'organisation à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas de blessure, y compris en cas d'hospitalisation et d'intervention chirurgicale.*

*Nom du médecin traitant……*
*……..*
*A……...*

Tél. : ……
Transfusion sanguine si besoin OUI ☐NON ☐

**PROBLEMES PARTICULIERS** : OUI☐NON ☐
(allergie à des médicaments, anesthésie, ……)

……..
……..
……..
……..

Dans le cadre de cette course mon enfant est licencié à l'UFOLEP (licence R6), et est couvert par une assurance contractée par l'UFOLEP auprès de l'APAC.

Garantie de base ☐
Garantie en extension : Option 3 ☐
Option 2 ☐
Option 1 ☐

(1) cocher la case correspondante

**Droit à l'image**

☐ *J'autorise* ☐ *Je n'autorise pas*

Le Comité des fêtes de Nouziers à utiliser des photographies ou films de mon enfant (isolé ou en groupe) sur des publications de l'association, plaquettes ou affiches, informations par voie de presse locale ou nationale à des fins de promotions des activités ou autres (sans aucune rémunération ou autre contrepartie).

# RAPPEL des TARIFS 24 h solex Nouziers 2019

## TARIFS DES LICENCES UFOLEP 2019

### Licence R6 - Code 29033

**prises auprès du Comité des Fêtes de Nouziers**

| Type de licence | Tarifs |
|---|---|
| Licence Pratiquant Jeune ( - de 16 ans) | 105 € |
| Licence Pratiquant Adultes ( + de 16 ans) | 121 € |
| Licence non pratiquant "commissaire" (officiel) | 33 € |
| Licence à la manifestation | 60 € |

Attention si pilote est aussi commissaire cocher les cases "sportif "et "officiel"

## TARIFS DES ENGAGEMENTS 24 h SOLEX NOUZIERS 2019

| | Tarifs | |
|---|---|---|
| | jusqu'au 1/6/19 | au 2/6/19 |
| Engagement équipages (3 pilotes) | 90 € | 108 € |
| engagement d'un 4e pilote | 20 € | 26 € |
| Engagement par pilote pour les licences à la manifestation (à payer sur le site avec la licence) | 20 € | 26 € |

la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

# BULLETIN D'ADHÉSION À UNE ASSOCIATION AFFILIÉE A LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 2018/2019

La saison commence le 1er septembre 2018 et se termine le 31 août 2019 - Remplir le document au stylo noir et écrire en lettres majuscules. Votre bulletin d'adhésion sera validé à compter de sa date de réception par la fédération départementale.

**No affiliation** | | | | | | | | | | | Nom de l'association

**No d'adhésion** | | Nom | Prénom

Sexe : ☐ Homme ☐ Femme Date de naissance | Lieu de naissance

Adresse

☎ | Mail | Catégorie socio-professionnelle

- Présentez-vous un handicap (physique, sensoriel, psychique ou mental) ? ☐ Non ☐ Oui
*(Information facultative soumise au libre consentement de la personne de la communiquer. Recueillie dans le but d'adapter l'offre sportive proposée).*

- Acceptez-vous que la Ligue de l'enseignement, l'Ufolep ou l'Usep communiquent vos coordonnées à des tiers partenaires* ? ☐ Non ☐ Oui
(*Par tiers partenaires, sont concernées les sociétés conventionnées pour un routage catalogue par année sportive avec clause de confidentialité pour les données fichiers - Consulter la liste des partenaires sur www.ufolep.org)

## Mes activités Ufolep

| Adulte Ufolep né en 2001 et avant | Jeune Ufolep né de 2002 à 2007 | Enfant Ufolep né en 2008 et après |
|---|---|---|

- Je suis non pratiquant.e :
  - ☐ Dirigeant *(pas d'activité à renseigner)*
  - ☐ Officiel (non pratiquant) [1]- Activité principale | Autres activités
- Je suis pratiquant.e :
  - ☐ Animateur [1] ☐ Officiel [1] ☐ Sportif ☐ Sans pratique compétitive [2]

  Activité principale | Autres activités

Date du certificat médical [2] [4] ou si je ne suis pas soumis au renouvellement annuel du certificat médical, ☐ j'atteste avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions du formulaire santé (disponible sur : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15699.do)

Etes-vous licencié.e d'une autre Fédération ? ☐ Non ☐ Oui, précisez

Date du CASM Moto [3] [5] et N°

## Mes activités culturelles et Usep

## Information assurance des licenciés.es Ufolep

**Pour les licenciés Ufolep non pratiquants et pratiquants de risques R1, R2, R3, R5 ou R6 :**
Votre association a souscrit auprès de l'APAC une assurance collective Multirisque Adhérents Association qui comprend la garantie « Responsabilité Civile » obligatoire. Conformément à l'article L.321-4 du Code du sport, elle vous propose en outre une garantie « Individuelle Accident ».

**J'accepte les conditions de cette garantie « Individuelle Accident » de base [6] dont la notice d'information de garanties et de prix m'a été remise au préalable, et** je souhaite souscrire l'option suivante (voir ci-dessous le tableau des garanties) :
☐ Complémentaire Individuelle de Personnes - CIP option 1
☐ Complémentaire Individuelle de Personnes - CIP option 2
☐ Complémentaire Individuelle de Personnes - CIP option 3 (pour les mineurs)

**Pour les licenciés Ufolep de risques R5 ou R6 :** Je prends note que le bénéfice des garanties d'assurances APAC est conditionné au respect des consignes et contraintes de sécurité édictées dans l'acte d'engagement joint à la notice d'information.
**Attention:** Les licenciés résidant à l'étranger ne disposent d'aucune garantie dans le pays de leur domicile.

Date et signature obligatoire du **licencié R1-R2-R3-R5-R6** (ou si mineur, du représentant légal)

| Nature des garanties | Garanties de base | CIP option 1 | CIP Option 2 | CIP Option 3 (7) |
|---|---|---|---|---|
| Frais de soins accident | 7.623 € | 7.623 € | 7.623 € | 7.623 € |
| Prothèse dentaire | 336 € / dent | 336 € / dent | 336 € / dent | 336 € / dent |
| Lunettes de vue et lentilles | 610 € | 610 € | 610 € | 610 € |
| Prestations complémentaires | 305 €<br>458 € pour les licenciés UFOLEP | 1.525 € | 1.525 € | 1.525 € |
| Invalidité permanente :<br>- de 1 à 50%<br>- de 51 à 100% | 30.490 € x taux<br>91.470 € x taux > 50%<br>Maximum 60.980 € | 76.225 € x taux<br>228.674 € x taux > 50%<br>Maximum 152.450 € | 76.225 € x taux<br>228.674 € x taux > 50%<br>Maximum 152.450 € | 76.225 € x taux<br>228.674 € x taux > 50%<br>Maximum 152.450 € |
| Décès par accident | 6.098 €<br>7.623 € pour les licenciés UFOLEP | 15.245 € | 30.490 € + 7.623 € au conjoint<br>+ 3.812 € par enfant à charge<br>(capital total maximum de 60.980 €) | 6.098 €<br>7.623 € pour les licenciés UFOLEP |
| Tarifs 2018/2019 | 1,30 € | 27,05 € | 39,05 € | 25,05 € |

**Pour les licenciés Ufolep de risque R4**
(Activités : 24021-Parachutisme - 24022-ULM - 24023-Vol à voile - 24024-Vol libre - 21031-VNM-Jet-ski)
Je prends note que ma licence ne procure aucune assurance, qu'il s'agisse de garanties en Responsabilité Civile comme de l'Individuelle Accident [6]. Je confirme avoir été informé (conformément à l'article L. 321-4 du Code du Sport) de l'intérêt à bénéficier de garanties Individuelle Accident couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer.

Date et signature obligatoire **du licencié R4** (ou si mineur, du représentant légal)

(1) Consulter le règlement technique Ufolep précisant les notions d'animateur et d'officiels sportifs. (2) La licence Ufolep portera la mention «Pas de pratique compétitive». (3) La copie du document sera remis au responsable légal ou au Président de l'association. (4) Le code du sport impose la présentation d'un certificat médical de non contre-indication pour la pratique du sport lors de la première prise de licence. Selon la nature de pratique (cf codification des activités), il est demandé un certificat médical tous les ans (si activité à conditions particulières), tous les 3 ans ou le renseignement d'un questionnaire santé (pour les activités ne nécessitant pas de certificat médical lors du renouvellement de licence). (5) Si toutes les données sont remplies la licence portera la mention «Licence Sport motocycliste». (6) En cas de non acceptation, veuillez barrer le texte et écrire la mention « sans Individuelle Accident » et contacter votre responsable associatif. La date et la signature sont obligatoires. (7) L'option 3 est réservée aux mineurs n'exerçant pas une activité salariée et aux étudiants fiscalement à charge de leurs parents. (8) Veuillez prendre contact avec le responsable légal ou le président d'association pour connaître les éventuelles garanties directement souscrites par votre association auprès d'APAC Assurances.

**TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES :** Les données à caractère personnel pouvant être recueillies par la LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT font l'objet de traitements ayant pour finalités la réalisation des opérations précontractuelles, la passation, la gestion et l'exécution de vos contrats. Ces données à caractère personnel, celles relatives aux opérations d'affiliation, à la gestion des contrats peuvent faire l'objet de traitements pour le suivi et l'amélioration de la relation commerciale, ainsi que dans le cadre des dispositifs de lutte contre la fraude et en application de la législation dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent, et le financement du terrorisme. Ces données pourront être utilisées pour la personnalisation des offres et l'envoi d'informations sur les produits et services proposés ou distribués par LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT. Les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de leurs données à caractère personnel, ainsi que de la possibilité de définir les directives particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ces données après décès. Elles peuvent exercer ces droits à tout moment en adressant leur demande à l'adresse : rgpdaff@ligue.org. Les données sont conservées conformément à la durée nécessaire aux finalités mentionnées et pour les durées de prescriptions éventuellement applicables.

Date d'homologation Ufolep

la ligue de l'enseignement
www.ufolep.org

ufolep
TOUS LES SPORTS / AUTREMENT

# 2018/2019
# LISTE DES ACTIVITÉS UFOLEP

**N° d'affiliation**

| | | | | | | | | |

**Nom de l'association**

Pour une première affiliation l'association doit renseigner ses activités.

**Association loi 1901 à objet sportif - affiliée à l'Ufolep en catégorie C1 ou C2**

## Risque 1

- ☐ Activités de la forme - pratique douce - 22012 (1)
- ☐ Activités de la forme - pratiques cardio - 22013 (1)
- ☐ Billard - 22001 (1)
- ☐ Boules - 27004 (1)
- ☐ Boomerang - 24001 (1)
- ☐ Bowling - 22002 (1)
- ☐ Cerf-volant - 24002 (1)
- ☐ Crocquet - 22021 (1)
- ☐ Danse sportive - 22003 (1)
- ☐ Autre danse (urbaine, classique,...) - 22020 (1)
- ☐ Double Dutch - 22022 (1)
- ☐ Ecole du sport labellisée activité R1 - 29201 (1) (4)
- ☐ Esport - 22011
- ☐ Eveil corporel - 22023 (1)
- ☐ Football de table - 22024 (1)
- ☐ Golf et activités golfiques - 26004 (1)
- ☐ Jogging - 22005 (1)
- ☐ Marche nordique - 22025 (1)
- ☐ Match d'Improvisation théâtrale - 22010 (1)
- ☐ Modélisme aérien (- 25 Kg) - 24010 (1)
- ☐ Modélisme naval - 24012 (1)
- ☐ Modélisme roulant - 24013 (1)
- ☐ Musculation - Renforcement musculaire 24014 (1)
- ☐ Pêche - 22026 (1)
- ☐ Pétanque - 27007 (1)
- ☐ Plurisport R1 - 29110 (1) (7)
- ☐ Randonnées pédestres - 22006 (1)
- ☐ Raquette neige - 22009 (1)
- ☐ Sophrologie - 22008 (1)
- ☐ Sports collectifs locaux ou traditionnels - 23001 (1)
- ☐ Tai -Chi-Chuan - 23015 (1)
- ☐ Yoga Qi-Gong Gymnastiques douces - 22007 (1)

## Risque 2

- ☐ Accro-Basket - 26030 (2)
- ☐ Aikido - 23011 (2)
- ☐ Arbalète - 26031 (2)
- ☐ Arts du cirque - 27001 (2)
- ☐ Athlétisme - 27002 (2)
- ☐ Activités aquatiques d'entretien - 21001 (2)
- ☐ Autres arts martiaux - 23013 (2)
- ☐ Badminton - 27003 (2)
- ☐ Base-ball - 25001 (2)
- ☐ Basket ball - 25002 (2)
- ☐ Boxe éducative - 23020 (2)
- ☐ Boxe française - 23021 (2)
- ☐ Caisse à savon - 26032 (2)
- ☐ Canne de combat - 22027 (2)
- ☐ Canoë-kayak - 21020 (2)
- ☐ Capoiera - 23014 (2)
- ☐ Char à voile - 21011 (2)
- ☐ Convi Multisport - 25017 (2) (7)
- ☐ Course d'orientation - 27020 (2)
- ☐ Course hors stade - 27021 (2)
- ☐ Echasse urbaine - 26033 (2)
- ☐ Ecole du sport labellisée activité R2 - 29200 (2) (5)
- ☐ Epreuves combinées/raid multi-activités - 26020 (2) (6)
- ☐ Escalade-Grimpe arbre - Slackline - 26003 (2)
- ☐ Escrime - 27005 (2)
- ☐ Flag - 26040 (2)
- ☐ Floorball - 25015 (2)
- ☐ Football - 25003 (2)
- ☐ Futsal - 25004 (2)
- ☐ Gymnastique artistique - 27030 (2)
- ☐ Gymnastique rythmique sportive - 27031 (2)
- ☐ Haltérophilie – force athlétique - 27006 (2)
- ☐ Hand-ball - 25005 (2)
- ☐ Hockey sur gazon - 25006 (2)
- ☐ Hockey sur glace - 25007 (2)
- ☐ Inter-cross - 25008 (2)
- ☐ Judo - 23010 (2)
- ☐ Ju Jitsu - 26034 (2)
- ☐ Karaté - 23012 (2)
- ☐ Kin-ball - 25014 (2)
- ☐ Korfbal - 25009 (2)
- ☐ Luttes traditionnelles - 26035 (2)
- ☐ Marche aquatique - 29045 (2)
- ☐ Marche sportive - 27022 (2)
- ☐ Natation - 21002 (2)
- ☐ Patinage sur glace - 26005 (2)
- ☐ Plurisport R2 - 29120 (2) (7)
- ☐ Roller - 28003 (2)
- ☐ Rugby - 25010 (3)
- ☐ Sarbacane - 27014 (2)
- ☐ Skate - 28005 (2)
- ☐ Ski alpin - 28020 (2)
- ☐ Ski de fond – de randonnée - 28021 (2)
- ☐ Speed ball - 26041 (2)
- ☐ Sports locaux ou traditionnels - 26002 (2)
- ☐ Squash - 27013 (2)
- ☐ Surf et autres activités neige - 28022 (2)
- ☐ Street Hockey - 26036 (2)
- ☐ Tchoukball - 26037 (2)
- ☐ Tennis - 27008 (2)
- ☐ Tennis de table - 27009 (2)
- ☐ Tir - 27010 (3)
- ☐ Tir à l'arc - 27011 (2)
- ☐ Trottinette - 26038 (2)
- ☐ Twirling baton - 27012 (2)
- ☐ Trampoline - 27032 (2)
- ☐ Urban fitness - 25018 (2)
- ☐ Viet Vo Dao - 26039 (2)
- ☐ Voile - 21012 (2)
- ☐ Volley ball - 25012 (2)
- ☐ Water-polo - 25013 (2)

## Risque 3

- ☐ Accrobranche - parcours acrobatiques 29042 (2)
- ☐ Alpinisme et escalade sur glace - 28010 (3)
- ☐ Biathlon - 29043 (2)
- ☐ Canyoning - 29044 (2)
- ☐ Equitation - 28001 (2)
- ☐ Epreuves combinées (sans activités cyclistes ou VTT) raid multi-activités - 26021 (2)
- ☐ Parkour - 29039 (2) (8)
- ☐ Plongée sous-marine - 21022 (3)
- ☐ Rafting - 29040 (2)
- ☐ Randonnées équestres - 28002 (2)
- ☐ Ski nautique - 21030 (2)
- ☐ Spéléologie - 28004 (3)

## Risque 4

*(sans garanties d'assurances. Prendre contact avec la Délégation Départementale APAC)*

- ☐ Parachutisme - 24021 (3)
- ☐ ULM - 24022 (3)
- ☐ Vol à voile - 24023 (3)
- ☐ Vol libre - 24024 (3)
- ☐ VNM-Jet-ski - 21031 (3)

## Risque 5

- ☐ Cyclo-Bicross - 26011 (2)
- ☐ Cyclo-Cyclosport - 26012 (2)
- ☐ Cyclo-Cyclotourisme - 26013 (2)
- ☐ Cyclo-Dirt - 29037 (2)
- ☐ Cyclo -Ecole de vélo (26016) (9)
- ☐ Cyclo-Vélo-trial-Bike trial - 26015 (2)
- ☐ Cyclo-VTT en compétition - 26014 (2)
- ☐ Cyclo-VTT randonnées - 29046 (2) (10)
- ☐ Duathlon-triathlon-bike and run - 26010 (2)
- ☐ Epreuves combinées (avec activités cyclistes ou VTT) raid multi-activités - 26022 (2)

## Risque 6

**Auto :**

- ☐ Auto - Ecole d'initiation à la conduite et de pilotage de 16 à 18 ans - 29001 (3)
- ☐ Auto - Kart-cross - 29020 (3)
- ☐ Auto - Karting piste - 29021 (3)
- ☐ Auto - Poursuite sur terre - 29004 (3)
- ☐ Auto - Trial 4x4 - 29005 (3)
- ☐ Auto - Randonnées loisirs 4x4 - 29007 (3)

**Moto :**

- ☐ Moto-Cross - 29034 (3) (11)
- ☐ Moto-Ecole de conduite - 29030 (3) (13)
- ☐ Moto-Enduro - 29032 (3)
- ☐ Moto-Randonnées loisirs - 29036 (3) (10)
- ☐ Moto-Trial - 29035 (3)
- ☐ Moto-Vitesse - 29033 (3) (14)

(1) Activités où le certificat médical de non contre-indication datant de moins d'un an est obligatoire uniquement à la 1ère délivrance de la licence s'il n'y a pas de pratique compétitive. La licence mentionnera «Pas de pratique compétitive». Pour le renouvellement de la licence, le pratiquant devra attester avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions du formulaire santé.

(2) Activités où le certificat médical de non contre-indication est obligatoire tous les 3 ans : la première année le licencié présente un certificat médical. Pour le renouvellement de la licence lors de la 2eme et 3eme année, le pratiquant devra attester avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions du formulaire santé. Entre temps, si de nouvelles activités sportives sont déclarées par le pratiquant, il devra vérifier si un nouveau certificat médical est à fournir.

(3) Activité qui nécessite la présentation d'un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport, datant de moins d'un an, lors de l'obtention de la 1ere licence puis lors de son renouvellement chaque année.

(4) Les activités doivent se limiter à celles de risque 1 (R1), mais si une école du sport a des activités exceptionnelles ou temporaires de risque 2 (R2), 3 (R3), 4 (R4), 5(R5) ,6 (R6) , elle devra souscrire auprès de l'APAC une garantie complémentaire spécifique (RAT, CAP etc...). La liste des activités pratiquées doit être déclarée sur la demande d'affiliation.

(5) Les activités doivent se limiter à celles de risque 2 (R2), mais si une école du sport a des activités exceptionnelles ou temporaires de risque 3 (R3), 4 (R4), 5(R5) ,6 (R6) , elle devra souscrire auprès de l'APAC une garantie complémentaire spécifique (RAT, CAP etc...). La liste des activités pratiquées doit être déclarée sur la demande d'affiliation.

(6) Sans les activités relevant du risque 3 (R3), 4 (R4), 5(R5) ou 6 (R6).

(7) En choisissant ce code, le licencié ne peut pratiquer que les activités déclarées par son association qui doivent être déclarées sur le document complémtaire «Liste déclarative des activités Ufolep spécifiques».

(8) Cf. règlement technique UFOLEP.

(9) pratiques exclusivement éducatives, et non compétitives de type : kidbike, savoir rouler, programme adultes de remise en selle, ...

(10) pratique ne donnant pas lieu à la délivrance d'une carte compétiteur VTT, à une activité chronométrée ou à un classement

(11) Course sur prairie, endurance tout terrain, 50cc, quad.

(12) Pour les licenciés à partir de 6 ans ou en préparation du CASM ou en perfectionnement hors compétition.

(13) Dispensé du CASM mais permis de conduire obligatoire sur la voie publique.

(14) Vitesse, endurance, 50 A Galet.

**Date et signature du ou de la responsable légale**